



Refus de visa long sejour par la prefecture de quimper

Par **omarfateh**, le **16/07/2009** à **20:18**

Bonjour,

je suis un jeune marocain marié avec une française depuis 7 mois, on reside actuellement a saint martin des champs dans le finistere. on voulais deposer une demande de carte sejour avec conjoint français. nous sommes allés a la prefecture de quimper pour faire la demande et surprise ils nous ont dis qu'il fallait que j retourne au Maroc pour obtenir un visa long sejour, ou bien envoyé une lettre au prefet en lui expliquant mon cas mais j'aurai peu de chance. mais en regardant sur le site de la prefecture et selon la loi (art. L 211-2-1 du C étrangers) je peux demande le visa long sejour tout en restant en france vu que je suis rentré avec un visa shengen de 3 semaines delivré a l'ambassade d'italie au maroc et expiré depuis octobre 2006. et je justifie une communauté de vie depuis 6 mois.

je tiens a ajouter que je suis né en france mais j'ai vecu au maroc chez ma grand mere apres le divorce de mes parents qui resident toujours en france ainsi que toute ma famille.

merci de me repondre

cdt

Par **anais16**, le **19/07/2009** à **19:24**

Bonjour,

effectivement, le CESEDA est très clair, s'il y a entrée régulière en France et six mois de vie commune effective depuis le mariage, vous pouvez demander le titre de séjour sans avoir à retourner dans votre pays.

Vous n'avez même pas à écrire au préfet, les agents de préfecture sont obligés de prendre votre dossier au moment du dépôt.

Par **kahla**, le **10/02/2010** à **18:06**

oui anais mais si comme dans mon cas on accepte ton dossier et que l'on t'envoie une aps qui est a la suite renouveler deux fois et que jusqu'aujourd'hui aucune reponse du consulat de france qui traîne les choses.
sachant que j ai fait des aller retour a la prefecture mais sans reponse c est toujours négatif ils me disent qu ils attendent eux meme la reponse j ai meme demander s il y avait un refus au moin je serait ou mettre les pied et bien sur rentrer dans mon pays chercher mon vls
merci

Par **commonlaw**, le **10/02/2010** à **21:28**

Bonjour Kahla,
vous ne le savez pas, mais votre visa a été refusé implicitement .
Au lieu d'attendre APS sur APS ne vous permettant pas de travailler,
[suivez la procédure que j'ai décrite ici](#)